

Les pouvoirs publics n'ont fait aucune dotation à ces établissements, ni au Séminaire, comme on le croit en certains milieux, ni à aucun autre. Ils n'ont jamais donné un sou pour la construction et la réparation des édifices. Le Gouvernement de Québec octroie annuellement aux diverses Institutions la maigre somme de \$23,942.30. La ville donne \$600.

Si nos établissements religieux, nos maisons d'éducation et de charité n'étaient pas là pour répondre à tous les besoins de la société, à qui incomberait le soin d'y pourvoir ? Au public, évidemment. Calculez le coût de construction et d'entretien de ces établissements. On n'y verrait pas, comme aujourd'hui, des prodiges d'économie. Il n'est pas exagéré de dire qu'il faudrait tripler, quintupler même, le chiffre actuel des dépenses ; et au lieu de la somme qui figure au budget des Communautés, ce sont des millions que le trésor public devrait payer. Naturellement ces établissements ne seraient soumis à aucune taxe, pas même à la taxe de l'eau ; les écoles sous le contrôle des Commissaires et tous les édifices à la charge de la ville en sont en effet entièrement exempts. Or, les Communautés religieuses édifient et entretiennent à leurs frais tous leurs établissements. La ville ne leur donne pas un sou ; elle leur impose même une taxe considérable pour